



Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetsm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetsm.com

RÉPERTOIRE

SESSIONS DE FORMATION SST

L'ASFETM est une association sectorielle paritaire (ASP) constituée en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et vouée à la prévention des accidents et des maladies du travail auprès des employeurs et des travailleurs qui oeuvrent dans les secteurs « Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de machines ».

Pour ce faire, l'ASFETM offre des services de formation, information et assistance technique, en matière de santé et sécurité du travail, aux entreprises qu'elle dessert.



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le présent document décrit les sessions de formation de l'ASFETM destinées aux travailleurs, superviseurs, gestionnaires, membres de comités SST, représentants à la prévention et à toute personne intéressée à la santé et sécurité du travail.

L'ASFETM privilégie le service aux entreprises de ses secteurs d'activités économiques, soit « Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de machines », mais elle offre aussi ses services de formation SST aux entreprises hors secteur, s'il y a lieu.

Les formations se donnent sur demande, sur les lieux du travail. Un minimum de participants est cependant requis. Afin d'accommoder les entreprises qui ont peu de participants à former, il est possible de regrouper des participants provenant de plusieurs entreprises. Des sessions publiques sont aussi offertes : voir calendrier sur www.asfetm.com.

Les sessions de formation de l'ASFETM visent à répondre aux exigences des lois et règlements en vigueur au Québec, notamment la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.

Pour les formations visant l'utilisation sécuritaire des équipements, il ne s'agit pas de « formation professionnelle » mais bien de « formation sécuritaire » qui s'adresse à des participants qui opèrent déjà ces équipements. En aucun cas, l'ASFETM n'enseigne à opérer les équipements aux participants à ses formations.

Des cartes d'attestation de suivi du cours sont émises à l'intention de chaque participant, avec une recommandation de rappel à tous les trois ans. Des formations de rappel, d'une durée théorique plus courte, sont d'ailleurs offertes à deux conditions : 1) avoir suivi la session standard de l'ASFETM ; 2) dans un délai de moins de 3 ans.

L'ASFETM est un organisme formateur agréé par Emploi-Québec (# agrément 0046828) et toutes ses sessions de formation sont admissibles dans le cadre de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs*.

L'ASFETM offre aussi des sessions de formation de formateurs, les habilitant à former les travailleurs de leur entreprise. Elles sont exclusivement réservées aux entreprises des secteurs « Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de machines ». Elles s'adressent préférentiellement à ceux qui ont déjà des aptitudes ou une expérience de formateur pour adultes en milieu de travail.

Voir conditions, tarifs et coordonnées à la fin du présent document.



Blessures (Prévention des)	4
Blessures aux doigts et aux mains (Prévention des)	5
Cadenassage (Procédure de)	6
Cadenassage (Programme de)	7
Chariots élévateurs (Utilisation sécuritaire de)	8
Chariots élévateurs tout terrain à mât télescopique (Utilisation sécuritaire de)	9
Chutes et utilisation du harnais (Prévention des)	10
Contraintes thermiques (Prévention des)	11
Échafaudages (Utilisation sécuritaire des ... sur cadres métalliques)	12
Échelles et des escabeaux (Utilisation sécuritaire des)	13
Électricité statique (Prévention des risques)	14
Élingues et des ponts roulants (Utilisation sécuritaire des)	15
Enquête et analyse d'accident	16
Ergonomie et troubles musculosquelettiques	17
Ergonomie et maux de dos	18
Ergonomie, troubles musculosquelettiques et maux de dos	19
Espace clos (Procédure de travail en)	20
Espace clos (Programme de travail en)	21
Gaz comprimés (Manipulation et entreposage sécuritaires des)	22
Gaz comprimés et oxycoupage (Manipulation et entreposage sécuritaires des)	23
Grues mobiles (Utilisation sécuritaire des)	24
Incendies (Prévention des)	25
Inspection préventive	26
Introduction à la santé et sécurité du travail	27
Loi C-21 et ses implications – Responsabilité pénale des organisations	28
Loi et règlement SST	29
Mieux-être psychologique au travail	30
Outils hydrauliques (Utilisation sécuritaire des)	31
Palettes (Utilisation sécuritaire des)	32
Plateformes élévatrices (Utilisation sécuritaire de)	33
Prévention auditive	34
Protection respiratoire – Utilisation des équipements de protection respiratoire	35
Protection respiratoire (Procédure de)	36
Protection respiratoire (Programme de)	37
Risques électriques (Procédure de prévention des)	38
Risques électriques (Programme de prévention des)	39
Rôle et fonctions du comité SST	40
Sécurité des machines : analyse et réduction du risque	41
Sécurité des machines : analyse du risque	42
Sécurité des machines : réduction du risque	43
Sécurité des machines : réduction du risque – Opérateurs	44
Sécurité des machines : réduction du risque – Maintenance	45
SIMDUT 2015 (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	46
Soudeur (Prévention des risques du métier de)	47
Transpalettes électriques (Utilisation sécuritaire des)	48
Transport des matières dangereuses	49
Travail à chaud – Réglementation et permis	50
Conditions et tarifs	51



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

PRÉVENTION DES BLESSURES

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne impliquée en santé sécurité.

Objectifs généraux : Les participants :

- sauront débanaliser les risques présents dans les tâches quotidiennes et les blessures, mêmes mineures, qui peuvent survenir ;
- pourront proposer une démarche pour identifier, éliminer ou contrôler ces risques.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les causes de blessures ;
- seront sensibilisés aux conséquences possibles d'un risque ou d'une blessure qualifiée de mineure ;
- sauront identifier les risques de blessures ;
- connaîtront la réglementation et les responsabilités des différents intervenants ;
- sauront intervenir, soit directement soit en collaboration avec l'employeur, pour l'élimination du risque ou son contrôle.

Contenu

- Conséquence d'un risque ou d'une blessure
- Démarche d'identification des risques
- Réglementation, responsabilités et politique de l'établissement
- Élimination des risques d'accident

Durée : 3 heures



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

PRÉVENTION DES BLESSURES AUX DOIGTS ET AUX MAINS

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne impliquée en santé sécurité.

Objectifs généraux : Les participants :

- sauront débanaliser les risques auxquels le travailleur est exposé dans ses tâches quotidiennes et les blessures, mêmes mineures, qui peuvent survenir aux doigts et aux mains ;
- pourront proposer une démarche pour identifier, éliminer ou contrôler ces risques.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- seront sensibilisés aux risques de blessures présents dans leur environnement de travail ;
- sauront identifier les risques de blessures ;
- sauront intervenir, soit directement soit en collaboration avec l'employeur, pour l'élimination du risque ou son contrôle.

Contenu

- Conséquence des accidents aux doigts et aux mains
- Perception du risque
- Identification et évaluation des risques
- Élimination des risques d'accident aux doigts et aux mains

Durée : 2 heures

PROCÉDURE DE CADENASSAGE

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST et les représentants à la prévention.

Objectif général : Les participants comprendront la séquence de cadenassage pour contrôler les risques liés aux énergies lors de travaux de maintenance ou de réparation sur des machines ou des équipements.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- comprendront les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs ;
- sauront appliquer une procédure de cadenassage sécuritaire pouvant servir lors de travaux d'entretien, de réparation, de déblocage, d'inspection ou de mise hors service des équipements ou des systèmes.

Contenu

- Loi et réglementation
- Planification du travail de cadenassage sur l'équipement
- Identification des sources d'énergie vs points de coupure et moyens de contrôle
- Séquence-type de cadenassage et application d'une procédure

Durée : 4 heures

PROGRAMME DE CADENASSAGE

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et toute personne responsable ou concernée par la sécurité des machines et le cadenassage.

Objectif général : Les participants sauront élaborer un programme de cadenassage sécuritaire pour des travaux d'entretien, de réparation, d'inspection ou de mise hors service des équipements ou des systèmes.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- comprendront les principales implications de la réglementation pour l'employeur, les travailleurs, les sous-traitants et les autres intervenants ;
- sauront organiser et mettre en place un programme de cadenassage sécuritaire ;
- sauront appliquer une procédure de cadenassage sécuritaire pouvant servir lors de travaux d'entretien, de réparation, de déblocage, d'inspection ou de mise hors service des équipements ou des systèmes.

Contenu :

- Loi et réglementation
- Norme CSA Z460-13
- Planification du travail de cadenassage sur l'équipement
- Élaboration d'un programme à suivre pour réaliser un travail de cadenassage
- Identification des sources d'énergie vs points de coupure et moyens de contrôle
- Identification des tâches
- Séquence-type de cadenassage et application d'une procédure
- Études de cas

Durée : 7 heures

UTILISATION SÉCURITAIRE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS

Clientèle cible : Les caristes réguliers et occasionnels et leurs superviseurs.

Objectifs généraux : Les participants seront en mesure d'inspecter et d'utiliser sécuritairement un chariot élévateur. Ils connaîtront les méthodes de travail sécuritaires et les risques inhérents à l'utilisation d'un chariot élévateur, le tout visant à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.¹

Objectifs spécifiques : Les participants :

- pourront nommer les composantes des types de chariots utilisés dans l'établissement ;
- pourront expliquer les principes de stabilité du chariot élévateur ;
- pourront nommer tous les éléments d'inspection ;
- pourront décrire les règles de circulation, de gerbage et dégerbage, de chargement et déchargement, de changement de la bouteille de gaz et les consignes de début et de fin de travail.

Contenu

- Description des composantes des types de chariots de l'établissement
- Présentation et explication des principes de stabilité, des règles de circulation de gerbage et dégerbage, de chargement et déchargement, de changement de la bouteille de gaz et des consignes de début et de fin de travail
- Démonstration des opérations précitées
- Évaluation théorique des connaissances des participants
- Évaluation pratique sécuritaire individuelle²

Durée : 5 heures

Notes ¹ Ce contenu de formation vise à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* auquel tous les employeurs du Québec doivent se soumettre (article 256.3 Formation du cariste). Il s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération de chariots élévateurs. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération de chariots élévateurs au moment du cours, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

² L'évaluation pratique de l'ASFETM a été conçue à partir de la formation théorique de l'a. 256.3 1^o, et vise à vérifier que le participant, qui sait opérer, a bien compris l'application et les principes de l'utilisation sécuritaire du chariot élévateur. L'employeur a la responsabilité de compléter sa formation pratique.



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

UTILISATION SÉCURITAIRE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS TOUT TERRAIN À MÂT TÉLESCOPIQUE

Clientèle cible : Les opérateurs de chariots élévateurs tout terrain à mât télescopique et leurs superviseurs.

Objectifs généraux : Les participants seront en mesure d'inspecter et d'utiliser sécuritairement un chariot élévateur tout terrain à mât télescopique. Ils connaîtront les méthodes de travail sécuritaires et les risques inhérents à l'utilisation de cet équipement, le tout visant à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.¹

Objectifs spécifiques : Les participants :

- pourront nommer les composantes de l'équipement ;
- pourront expliquer les principes de stabilité et évaluer le rayon d'action du chariot élévateur ;
- pourront nommer tous les éléments d'inspection ;
- pourront décrire les règles de circulation, de gerbage et dégerbage, de chargement et déchargement, de changement de la bouteille de gaz et les consignes de début et de fin de travail.

Contenu

- Description des composantes de l'équipement
- Présentation et explication des principes de stabilité, des règles de circulation de gerbage et dégerbage, de chargement et déchargement, de changement de la bouteille de gaz et des consignes de début et de fin de travail
- Explication de la charte de la capacité et du rayon d'action
- Démonstration des opérations précitées
- Évaluation théorique des connaissances des participants
- Évaluation pratique sécuritaire individuelle²

Durée : 5 heures

Notes ¹ Ce contenu de formation vise à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* auquel tous les employeurs du Québec doivent se soumettre (article 256.3 Formation du cariste). Il s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération de chariots élévateurs tout terrain à mât télescopique. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération au moment du cours, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

² L'évaluation pratique de l'ASFETM a été conçue à partir de la formation théorique de l'a. 256.3 1^o, et vise à vérifier que le participant, qui sait opérer, a bien compris l'application et les principes de l'utilisation sécuritaire du chariot élévateur. L'employeur a la responsabilité de compléter sa formation pratique.



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetsm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetsm.com

PRÉVENTION DES CHUTES ET UTILISATION DU HARNAIS

Clientèle cible : Les travailleurs, particulièrement ceux appelés à travailler en hauteur, leurs superviseurs, de même que toute personne responsable ou concernée par le travail en hauteur.

Objectifs généraux : Les participants :

- sauront comment les chutes, tant de hauteur que de même niveau, peuvent survenir et quelles mesures prendre pour les prévenir ;
- seront amenés à se questionner sur la nécessité du travail en hauteur, à identifier les situations de travail où il existe des risques de chutes de hauteur et les approches à prendre pour contrôler ces risques ;
- connaîtront les différents équipements de travail en hauteur pouvant être utilisés selon les situations de travail.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- pourront expliquer pourquoi on tombe et quelles peuvent en être les conséquences ;
- pourront identifier des moyens de prévention des chutes de même niveau ;
- pourront se questionner sur la nécessité du travail en hauteur et identifier des situations de travail présentant des risques en hauteur ;
- connaîtront les trois stratégies de base applicables selon les situations de travail en hauteur ;
- connaîtront les réglementations applicables à la protection contre les chutes et aux équipements ;
- pourront inspecter et utiliser de façon sécuritaire certains équipements nécessaires pour le travail en hauteur (banc d'accès, escabeau, échelle, etc.) ;
- connaîtront les équipements de protection collective contre les chutes et leur utilisation (garde et filet) ;
- connaîtront les équipements de protection individuelle contre les chutes et leur utilisation (ligne horizontale, ligne verticale et harnais) ;
- connaîtront la procédure sur la prévention des chutes propre à l'établissement, s'il y a lieu.

Contenu

- Loi et réglementation
- Stratégies de base applicables au travail en hauteur
- Équipements de prévention des chutes de hauteur
- Équipements de protection contre les chutes de hauteur
- Démonstration sur le port du harnais (exercice en groupe ; harnais personnel requis)

Durée : 4 heures

PRÉVENTION DES CONTRAINTES THERMIQUES

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne impliquée en santé sécurité.

Objectifs généraux : Les participants :

- identifieront les risques d'un coup de chaleur ;
- identifieront les moyens de prévention.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les causes d'un coup de chaleur ;
- seront sensibilisés aux conséquences possibles d'un coup de chaleur ;
- sauront reconnaître les travailleurs à risque de coup de chaleur ;
- sauront reconnaître les signes précurseurs d'un coup de chaleur ;
- sauront évaluer, de façon simplifiée, l'indice de contrainte thermique ;
- sauront comment prévenir les coups de chaleur.

Contenu

- Conséquence d'un coup de chaleur
- Signes précurseurs d'un coup de chaleur
- Traitement d'un travailleur indisposé
- Évaluation de la contrainte thermique
- Plan de prévention des coups de chaleur

Durée : 1 heure

UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉCHAFAUDAGES SUR CADRES MÉTALLIQUES

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne concernée par le travail sur des échafaudages.

Objectif général : Les participants sauront utiliser un échafaudage sur cadres métalliques de façon sécuritaire.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront toutes les composantes des échafaudages sur cadres métalliques ;
- pourront déterminer leurs fonctions et leurs limites d'utilisation ;
- pourront déterminer les risques inhérents à l'installation et au démontage ;
- pourront déterminer les points saillants à surveiller lors d'une inspection.

Contenu

- Réglementation
- Généralités d'un système d'échafaudage
- Composantes d'un système d'échafaudage
- Installation et utilisation
- Inspection (s'il y a lieu)
- Protection contre les chutes

Durée : 2 ½ heures

UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉCHELLES ET DES ESCABEAUX

Clientèle cible : Les travailleurs appelés à utiliser une échelle ou un escabeau et leurs superviseurs.

Objectif général : Les participants sauront utiliser une échelle ou un escabeau de façon sécuritaire.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les droits et obligations de l'employeur et du travailleur ainsi que la réglementation ;
- connaîtront les méthodes sécuritaires de travail lors de l'utilisation et de la manutention des échelles et escabeaux ;
- connaîtront les risques à la santé et à la sécurité reliés à l'utilisation et à la manutention des échelles et escabeaux ;
- seront en mesure d'inspecter les échelles et escabeaux.

Contenu

- Réglementation
- Inspection
- Manutention
- Installation
- Utilisation
- Rangement
- Recommandations

Durée : 1½ heure

ÉLECTRICITÉ STATIQUE

Prévention des risques

Clientèle cible : Les travailleurs, leurs superviseurs, de même que toute personne concernée par les risques liés à l'électricité statique.

Objectif général : Les participants comprendront les risques associés à l'électricité statique.

Objectifs spécifiques : Les participants seront en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les risques causés par l'électricité statique ?
- Comment se forme l'électricité statique ?
- Quels sont les moyens de la prévenir ?

Contenu

- Pourquoi s'intéresser à l'électricité statique ?
- Comment l'électricité statique agit-elle ?
- Qu'est-ce que l'électricité statique versus l'électricité dynamique ?
- Comment se forme l'électricité statique ?
- Qu'est-ce que le triangle d'inflammabilité ?
- Quels sont les moyens de prévention ?
- Qu'exige le Règlement sur la santé et la sécurité du travail ?

Durée : 2 heures

UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉLINGUES ET DES PONTS ROULANTS

Clientèle cible : Les élingueurs et les opérateurs réguliers et occasionnels et leurs superviseurs.

Objectif général : Les participants seront en mesure d'inspecter et d'utiliser sécuritairement les ponts roulants et les appareils et accessoires de levage, le tout visant à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.¹

Objectifs spécifiques : Les participants :

- auront pris connaissance de la réglementation concernant les ponts roulants et les appareils et accessoires de levage ;
- connaîtront les tâches de l'élingueur et seront en mesure d'appliquer les principales règles de sécurité lors de l'utilisation des ponts roulants et des appareils et accessoires de levage ;
- pourront décrire les caractéristiques des câbles d'acier, chaînes, sangles de fibre synthétique et accessoires ;
- pourront en faire l'inspection.

Contenu

- Description des différents types d'appareils et accessoires de levage (élingues, chaînes, etc.) utilisés dans l'établissement
- Présentation et explication de la procédure d'utilisation des appareils et accessoires de l'établissement
- Démonstration de l'inspection préventive des appareils et accessoires de levage
- Évaluation théorique des connaissances des participants
- Évaluation pratique sécuritaire individuelle²

Durée : 5 heures

Notes ¹ Ce contenu de formation vise à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* auquel tous les employeurs du Québec doivent se soumettre (article 254.1 Formation de l'opérateur de pont roulant). Il s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'élingage ou d'opération de ponts roulants. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération de ponts roulants au moment du cours, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

² L'évaluation pratique de l'ASFETM a été conçue à partir des 6 paragraphes de la formation théorique de l'article 254.1 du RSST, et vise à vérifier que le participant, qui sait opérer, a bien compris l'application des 12 tâches de l'élingueur et les principes de l'utilisation sécuritaire de pont roulant et des accessoires de levage. L'employeur a la responsabilité de compléter la formation pratique.

ENQUÊTE ET ANALYSE D'ACCIDENT

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et toute personne chargée des enquêtes et analyses d'accident.

Objectif général : Les participants sauront comment faire une enquête d'accident et en analyser le résultat pour prévenir la répétition d'accidents similaires ou l'apparition d'événements indésirables.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- sauront mettre en place les mesures immédiates suite à un accident du travail ;
- sauront décrire correctement l'événement ;
- sauront recueillir tous les faits reliés à l'accident ;
- sauront appliquer la démarche d'enquête et d'analyse nécessaire pour trouver les causes de l'événement et faire des recommandations pour éliminer ces causes et assurer un suivi ;
- sauront remplir le rapport d'enquête et d'analyse correctement.

Contenu

- Réglementation
- Définitions : enquête, fait, événement, avis d'accident, etc.
- Qui, quand et comment faire l'enquête
- Qui, quand et comment faire l'analyse
- Rapports d'enquête et d'analyse d'accident
- Étude de cas
- Démarche d'analyse
- Recommandations et suivi

Durée : 6 heures



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

ERGONOMIE ET TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne impliquée en santé sécurité.

Objectif général : Les participants auront pris conscience des problématiques ergonomiques et des principales causes des TMS.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- comprendront les notions de base de la biomécanique et de l'ergonomie ;
- sauront reconnaître dans leur travail les situations exigeantes au niveau ergonomique ;
- identifieront les principes de prévention des TMS ;
- identifieront des mesures correctives spécifiques à leurs tâches.

Contenu

- Zones de confort et postures neutres
- Seuil de tolérance (traumatisme vs TMS)
- Types de blessures ou de TMS : bursite, entorse, hernie, etc.
- Ajustement de la posture
- Utilisation d'outils adéquats
- Micropauses et exercices

Durée : 2 heures

Notes Cette session intéressera particulièrement une entreprise confrontée à plusieurs cas de TMS provenant de causes différentes. Ne pouvant cibler les causes exactes ou identifier une cause unique, cette sensibilisation sert d'exploration. Elle requiert la collaboration de tous pour établir un plan d'action correctif.

Cette session intéressera aussi une entreprise qui n'a pas ce type de problème mais qui, dans une démarche de prévention, cherche à sensibiliser ses gens pour participer à l'identification des risques possibles.

Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une autoévaluation critique au poste de travail peut être ajoutée.

ERGONOMIE ET MAUX DE DOS

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne impliquée en santé sécurité.

Objectif général : Les participants auront pris conscience des problématiques ergonomiques et des principales causes des maux de dos.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- comprendront les notions de base de la biomécanique et de l'ergonomie ;
- sauront reconnaître dans leur travail les situations exigeantes au niveau ergonomique ;
- identifieront les principes de prévention des maux de dos ;
- identifieront des mesures correctives spécifiques à leurs tâches.

Contenu

- Zones de confort et postures neutres
- Principes du fonctionnement mécanique du dos
- Soulèvement de charge
- Ajustement de la posture
- Utilisation d'outils adéquats
- Micropauses et exercices

Durée : 2 heures

Notes Cette session intéressera particulièrement une entreprise confrontée à plusieurs cas de maux de dos provenant de causes différentes. Ne pouvant cibler les causes exactes ou identifier une cause unique, cette session sert de sensibilisation et d'exploration. Elle requiert la collaboration de tous pour établir un plan d'action correctif.

Cette session intéressera aussi une entreprise qui n'a pas ce type de problème mais qui, dans une démarche de prévention, cherche à sensibiliser ses gens pour participer à l'identification des risques possibles.

Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une autoévaluation critique au poste de travail peut être ajoutée.

ERGONOMIE, TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) ET MAUX DE DOS

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne impliquée en santé sécurité.

Objectif général : Les participants auront pris conscience des problématiques ergonomiques et des principales causes des TMS et maux de dos.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- comprendront les notions de base de la biomécanique et de l'ergonomie ;
- sauront reconnaître dans leur travail les situations exigeantes au niveau ergonomique ;
- identifieront les principes de prévention des maux de dos et des TMS ;
- identifieront des mesures correctives spécifiques à leurs tâches.

Contenu

- Zones de confort et postures neutres
- Principes du fonctionnement mécanique du dos
- Seuil de tolérance (traumatisme vs TMS)
- Types de blessures ou de TMS : bursite, entorse, hernie, etc.
- Ajustement de la posture
- Utilisation d'outils adéquats
- Soulèvement de charge
- Micropauses et exercices

Durée : 4 heures

Notes Cette session intéressera particulièrement une entreprise confrontée à plusieurs cas de TMS et de maux de dos provenant de causes différentes. Ne pouvant cibler les causes exactes ou identifier une cause unique, cette session sert de sensibilisation et d'exploration. Elle requiert la collaboration de tous pour établir un plan d'action correctif.

Cette session intéressera aussi une entreprise qui n'a pas ce type de problème mais qui, dans une démarche de prévention, cherche à sensibiliser ses gens pour participer à l'identification des risques possibles.

Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une autoévaluation critique au poste de travail peut être ajoutée.

PROCÉDURE DE TRAVAIL EN ESPACE CLOS

Clientèle cible : Les travailleurs appelés à œuvrer en espace clos, leurs superviseurs, de même que toute personne concernée par le travail en espace clos.

Objectif général : Les participants comprendront les risques associés au travail en espace clos.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- auront pris connaissance de la réglementation québécoise en matière de travail en espace clos ;
- sauront distinguer les différentes situations de travail en espace clos ;
- sauront identifier les risques associés à chaque type de situation ;
- pourront comprendre et appliquer la procédure de travail en espace clos.

Contenu

- Réglementation
- Définition du travail en espace clos
- Risques généraux associés au travail en espace clos
- Mesures préventives
- Procédure de travail en espace clos
- Mesures d'urgence

Durée : 4 heures

Incluant l'application du permis d'entrée : 5 heures

Incluant une simulation d'entrée en espace clos : 7 heures

PROGRAMME DE TRAVAIL EN ESPACE CLOS

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et toute personne responsable ou concernée par le travail en espace clos.

Objectif général : Les participants sauront élaborer un programme de travail en espace clos.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- sauront expliquer les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs ;
- sauront distinguer les différentes situations de travail en espace clos ;
- pourront identifier les risques associés à chaque type de situation ;
- sauront élaborer une procédure de travail ainsi qu'un permis adaptés aux différentes situations ;
- pourront identifier et mettre en place toutes les mesures préventives et mesures d'urgence adéquates.

Contenu

- Réglementation
- Définition du travail en espace clos et énumération des risques généraux qui y sont associés
- Procédure de travail en espace clos et situation de travail en espace clos
- Élaboration d'un permis d'entrée type et des mesures préventives avec références (réglementation québécoise ou autre)
- Présentation de différents types et modèles d'équipements de sécurité tels que : respirateurs (travailleur et sauveteur), détecteurs de gaz et autres contaminants, utilisation et entretien des détecteurs, équipements de sauvetage (ceinture, harnais, treuil, etc.)
- Simulation d'intervention d'urgence, s'il y a lieu

Durée : 7 heures

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE SÉCURITAIRES DES GAZ COMPRIMÉS

Clientèle cible : Les travailleurs, plus particulièrement les soudeurs, et leurs superviseurs.

Objectif général : Les participants connaîtront les principales mesures de sécurité à suivre lors de l'utilisation et de l'entreposage des gaz comprimés utilisés dans leur entreprise.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- reconnaîtront les types de gaz comprimés qu'ils utilisent en fonction des tâches à exécuter ;
- pourront énumérer les risques à la santé et à la sécurité reliés à l'utilisation de ces gaz ;
- pourront éliminer les risques particuliers à certains gaz ;
- pourront énumérer les consignes de sécurité à suivre lors du déplacement des bouteilles de gaz comprimés, de leur utilisation et de leur entreposage ;
- pourront nommer les équipements de protection individuelle et collective appropriés selon le travail à exécuter.

Contenu

- Réglementation et normes utiles
- Caractéristiques des types de gaz utilisés
- Risques associés à l'utilisation de ces produits (risques à la santé et à la sécurité)
- Mesures préventives :
 - règles de sécurité lors du transport et du déplacement des bouteilles
 - règles de sécurité avant et durant l'utilisation des bouteilles
 - entreposage sécuritaire
- Protection individuelle et collective

Durée : 2 heures



MANIPULATION ET ENTREPOSAGE SÉCURITAIRES DES GAZ COMPRIMÉS ET OXYCOUPAGE

Clientèle cible : Les travailleurs, plus particulièrement les soudeurs, et leurs superviseurs.

Objectif général : Les participants connaîtront les principales mesures de sécurité à suivre lors de l'utilisation et de l'entreposage des gaz comprimés utilisés et les règles de sécurité reliées aux gaz lors d'opérations d'oxycoupage.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- reconnaîtront les types de gaz comprimés qu'ils utilisent en fonction des tâches à exécuter ;
- pourront énumérer les risques à la santé et à la sécurité reliés à l'utilisation de ces gaz ;
- pourront éliminer les risques particuliers à certains gaz ;
- pourront énumérer les consignes de sécurité à suivre lors du déplacement des bouteilles de gaz comprimés, de leur utilisation et de leur entreposage ;
- pourront énumérer les règles de sécurité reliées aux gaz lors d'opérations d'oxycoupage ;
- pourront nommer les équipements de protection individuelle et collective appropriés selon le travail à exécuter.

Contenu

- Réglementation et normes utiles
- Caractéristiques des types de gaz utilisés
- Risques associés à l'utilisation de ces produits (risques à la santé et à la sécurité)
- Mesures préventives :
 - règles de sécurité lors du transport et du déplacement des bouteilles
 - règles de sécurité avant et durant l'utilisation des bouteilles
 - entreposage sécuritaire
- Mesures préventives lors des opérations d'oxycoupage :
 - vérification du montage des chalumeaux
 - risques associés : retour de flamme, retour de gaz, feu de régulateur, etc.
- Protection individuelle et collective

Durée : 4 heures



UTILISATION SÉCURITAIRE DES GRUES MOBILES

Clientèle cible : Les opérateurs de grue mobile (hors construction) réguliers et occasionnels et leurs superviseurs.

Objectif général : Les participants seront en mesure d'inspecter et d'utiliser une grue mobile. Ils connaîtront les méthodes de travail sécuritaires et les risques inhérents à l'utilisation de cet équipement.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- auront pris connaissance de la réglementation concernant les grues et les accessoires de levage ;
- connaîtront les tâches du grutier/élingueur et seront en mesure d'appliquer les principales règles de sécurité lors de l'utilisation des grues et des accessoires de levage ;
- sauront inspecter leur grue mobile en suivant la procédure de la compagnie, le manuel d'instruction du fabricant et une fiche d'inspection ;
- pourront identifier la séquence des étapes à suivre pour le déplacement des grues mobiles lors de différentes situations ;
- pourront identifier les différents dispositifs de sécurité et de décrire leur utilisation ;
- sauront délimiter leur aire de travail au sol et en hauteur en plaçant les dispositifs requis ;
- sauront déterminer la capacité de levage de la grue mobile selon la situation de travail, en utilisant la table des charges du fabricant.

Contenu

- Droits et obligations de l'employeur et de l'utilisateur de grue mobile
- Description des différentes grues mobiles
- Inspection
- Méthodes de travail sécuritaire

Préalable Avoir suivi notre formation *Utilisation sécuritaire des élingues et des ponts roulants* (voir page 15)

Durée : 4 heures

Note Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une évaluation de la pratique sécuritaire individuelle, si nécessaire, peut être ajoutée. Ce contenu de formation s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération de grue mobile et qui ont suivi notre formation *Utilisation sécuritaire des élingues et des ponts roulants*. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération de grue mobile au moment du cours, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.



PRÉVENTION DES INCENDIES

Clientèle cible : Les responsables SST, les représentants à la prévention, les membres des comités SST et toute autre personne intéressée à la prévention des incendies.

Objectif général : Les participants connaîtront les éléments que doit contenir un programme de prévention des incendies et de lutte contre les incendies en usine.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- sauront énumérer les causes d'incendie les plus fréquentes et identifier les facteurs qui font qu'un incendie se transforme en catastrophe ;
- sauront élaborer les trois plans d'action (prévention, évacuation, lutte) qui doivent être inclus dans un programme de prévention des incendies et de lutte contre les incendies en usine ;
- sauront identifier le rôle du comité SST et des autres intervenants impliqués dans un programme de prévention des incendies et de lutte contre les incendies en usine ;
- sauront compléter l'organigramme des fonctions applicables à un plan d'évacuation.

Contenu

- Principales causes d'incendie
- Étapes pour l'élaboration d'un plan de prévention
- Étapes pour l'élaboration d'un plan d'évacuation
- Étapes pour l'élaboration d'un plan de lutte
- Tâches des responsables des trois plans d'action

Durée : 4 heures



INSPECTION PRÉVENTIVE

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne chargée de l'inspection en établissement.

Objectif général : Les participants sauront effectuer les activités essentielles à l'inspection préventive.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les droits et obligations de l'employeur et des travailleurs ;
- connaîtront les mécanismes de prévention mis en place dans l'établissement ;
- sauront identifier les principaux facteurs de danger présents dans le milieu de travail ;
- sauront déceler les déviations à la réglementation, aux normes ou au programme de prévention ;
- sauront utiliser une grille d'inspection modèle ;
- sauront appliquer une procédure administrative menant à la suppression rapide des déviations observées et au contrôle des facteurs de danger en milieu de travail.

Contenu

- Inspection préliminaire d'un lieu de travail
- Droits et obligations
- Facteurs de danger en milieu de travail
- Caractéristiques de l'inspection préventive
- Analyse des résultats de l'inspection
- Reprise de l'inspection du lieu de travail à l'aide d'une grille modèle

Durée : 4 heures

INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Clientèle cible : Les nouveaux venus dans le domaine de la santé et sécurité du travail : personnel des services des ressources humaines et de la formation, membre du comité de santé et sécurité, contremaître, superviseur ou autre cadre.

Objectif : Les participants auront reçu une information de base en santé et sécurité du travail sur les risques généralement rencontrés dans le milieu de travail et les outils pouvant contribuer à la prévention des accidents et des maladies du travail.

Contenu

- Risques vs réglementation SST
- Rôle et fonctions du comité de santé et sécurité et autres intervenants SST
- Prévention des blessures
- Inspection des lieux de travail
- Enquête et analyse d'accident
- Appareils de levage
- Palettiers
- Mesures préventives et équipements pour le travail en hauteur
- Ergonomie
- SIMDUT
- Équipements de protection individuelle
- Observation en usine et discussion

Durée : 7 heures

Note Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements.



LA LOI C-21 ET SES IMPLICATIONS

Responsabilité pénale des organisations

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et la direction de l'organisation.

Objectif : Les participants connaîtront les implications de la Loi C-21¹ qui traite de la responsabilité pénale des organisations en matière de santé et sécurité du travail. Les administrateurs, les cadres et les travailleurs comprendront en quoi consistent leurs devoirs de prévention, d'efficacité et d'autorité, les trois composantes de la « diligence raisonnable ».

Contenu

- La SST au Québec et la Loi C-21
- La Loi sur la santé et la sécurité du travail
 - « No fault »
 - Rôle de l'inspecteur
 - Qui est visé ?
 - Quelle est la preuve à établir ?
 - Qui peut tenter une poursuite ?
- La distinction entre le criminel et le pénal
- L'intention coupable d'une personne
- Le cas de la mine Westray
- La Loi C-21
 - Définitions
 - Notion d'intention
 - Négligence criminelle
 - Détermination de la peine
 - Norme de diligence raisonnable
 - Diligence raisonnable en SST
 - Qui peut porter plainte ?
 - Les victimes sont-elles indemnisées ?
- Conclusion
- Questions, commentaires et discussion

Durée : 1 ½ heure

Note ¹ Lois du Canada, 2003, c.21 : Loi modifiant le Code criminel (responsabilité pénale des organisations)

LOI ET RÈGLEMENT SST

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et toute personne impliquée en santé sécurité.

Objectifs généraux : Les participants auront un aperçu du contenu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST). Ils sauront comment consulter ces documents et comment référer aux articles s'appliquant aux diverses situations de travail.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- sauront identifier les droits et obligations de chacune des parties ;
- sauront identifier les fonctions des divers intervenants en santé sécurité ;
- sauront ce qu'est un comité de santé et de sécurité ;
- sauront ce que sont le programme de prévention et le programme de santé ;
- sauront trouver dans le RSST les articles du règlement relatifs aux dangers dans leur milieu de travail.

Contenu

- Droits et obligations des travailleurs, de l'employeur, du représentant à la prévention
- Fonctions du représentant à la prévention
- Constitution, fonctions et pouvoirs de la CSST
- Fonctions et services de l'association sectorielle paritaire
- Fonctions et services des équipes de santé publique
- Fonctions de l'association accréditée (syndicat)
- Fonctions et composition du comité de santé et de sécurité
- Étapes d'implantation du programme de prévention
- Éléments du programme de santé
- Risques présents dans le milieu de travail
- Contenu du RSST (sections et risques couverts)

Durée : 4 heures



MIEUX-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Clientèle cible : Les travailleurs, leurs superviseurs, la direction et toute personne préoccupée par le mieux-être psychologique au travail.

Objectifs généraux : Les participants auront été sensibilisés au mieux-être au travail et seront en mesure d'en intégrer les notions dans une démarche globale de prévention.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- pourront définir le « mal-être » et le « bien-être »;
- reconnaîtront les symptômes et les causes du stress ;
- reconnaîtront les situations (professionnelles et personnelles) pouvant mener au stress ;
- identifieront les moyens concrets de prévenir le stress et le mal-être ;
- identifieront les moyens d'intervention.

Contenu

- Facteurs influençant le bien-être
- Stress humain : son mécanisme, les situations qui le favorisent et les moyens de le prévenir (basé sur les éléments du CINÉ élaborés par le Centre d'études sur le stress humain du Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine)
- Moyens pour maintenir l'équilibre et le bien-être

Durée : 2 ½ heures

Note Cette session de sensibilisation intéressera particulièrement une entreprise qui reconnaît l'existence des risques psychosociaux (charge de travail, conflit, harcèlement, etc.) comme présents dans l'organisation, au même titre que les risques techniques, mécaniques, chimiques, etc.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES OUTILS HYDRAULIQUES

Clientèle cible : Les travailleurs appelés à utiliser des outils hydrauliques et leurs superviseurs.

Objectif général : Les participants seront sensibilisés aux risques et aux règles de prévention reliés aux outils hydrauliques sous pression.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- pourront décrire les risques associés aux fluides sous pression ;
- seront sensibilisés aux accidents possibles pouvant survenir lors de l'utilisation de ces outils ;
- pourront identifier des composantes d'outillage hydraulique sous pression défectueux ;
- pourront identifier des méthodes de travail sécuritaires associées aux outillages hydrauliques sous pression.

Contenu

- Droits et obligations
- Réglementation
- Principes d'hydraulique
- Exemples d'accidents
- Exemples d'outils hydrauliques
- Règles de prévention

Durée : 2 heures



UTILISATION SÉCURITAIRE DES PALETTIERS

Clientèle cible : Les travailleurs en général et ceux appelés à travailler avec les palettiers (magasiniers, caristes, etc.), leurs superviseurs, de même que toute personne responsable ou concernée par la fonction entreposage.

Objectif général : Les participants sauront inspecter sécuritairement un palettier et connaîtront les méthodes de travail sécuritaires et les risques inhérents aux palettiers.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les éléments de la fonction entreposage et leurs liens avec les palettiers ;
- identifieront les différents types de palettiers et leur utilisation ;
- connaîtront les composantes des palettiers à simple et double profondeurs et leur fonction ;
- connaîtront les différents éléments à considérer lors du choix d'un palettier ;
- connaîtront les étapes à suivre lors de l'installation des palettiers ;
- connaîtront les éléments à inspecter et les critères d'évaluation d'un palettier.

Contenu

- Composantes de la fonction entreposage : charge, palette, chariot élévateur, aire d'entreposage et palettier
- Types de palettiers
- Norme CSA A344
- Composantes d'un palettier à simple et double profondeurs : échelle, lisse, pied, etc.
- Choix et installation des palettiers
- Utilisation et inspection des palettiers
- Exercice d'inspection de palettiers

Durée : 4 heures



UTILISATION SÉCURITAIRE DE PLATEFORMES ÉLÉVATRICES

Clientèle cible : Les utilisateurs de plateforme élévatrice, à ciseaux ou à bras articulé, réguliers ou occasionnels, et leurs superviseurs.

Objectif général : Les participants seront en mesure d'inspecter et d'utiliser sécuritairement une plateforme élévatrice en connaissant les méthodes sécuritaires de travail et les risques inhérents à l'utilisation de cet équipement.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les bonnes règles d'opération et les procédures générales d'utilisation ;
- sauront inspecter la plateforme élévatrice en suivant la procédure de la compagnie et en utilisant une fiche d'inspection ;
- pourront identifier la séquence des étapes à suivre pour le déplacement des plateformes élévatrices ;
- sauront identifier les différents dispositifs de sécurité et leur utilisation ;
- sauront délimiter leur aire de travail au sol en plaçant les dispositifs requis ;
- sauront choisir les équipements de protection individuelle, en fonction du travail à exécuter.

Contenu

- Droits et obligations de l'employeur et de l'utilisateur de plateforme élévatrice
- Réglementation
- Description des différentes plateformes
- Inspection
- Méthodes de travail sécuritaire
- Équipements de protection individuelle
- Démonstration pratique en groupe

Durée : 4 heures

Note Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une évaluation de la pratique sécuritaire individuelle, si nécessaire, peut être prévue.



PRÉVENTION AUDITIVE

Clientèle cible : Les travailleurs et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention et toute autre personne impliquée en santé sécurité.

Objectif général : Sensibiliser les travailleurs à la prévention auditive et aux moyens d'y parvenir.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- sauront comment fonctionne l'oreille et comment elle perçoit les sons ;
- sauront ce qu'est le bruit et quels sont ses effets sur l'organisme à court et à long terme ;
- sauront comment on peut éliminer les risques ou les contrôler en changeant les méthodes et en entretenant les équipements ;
- connaîtront l'importance de la protection auditive personnelle appropriée.

Contenu

- Loi et réglementation
- Anatomie de l'oreille
- Mesure du bruit
- Conséquences et effets du bruit
- Prévention et contrôle du bruit
- Protection auditive
- Recommandations générales

Durée : 2 heures

PROTECTION RESPIRATOIRE

Utilisation des équipements de protection respiratoire

Clientèle cible : Les travailleurs appelés à porter un appareil de protection respiratoire, leurs superviseurs, de même que les responsables SST et représentants à la prévention.

Objectif général : Les participants sauront inspecter et utiliser les appareils de protection respiratoire appropriés.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les différents types d'équipements de protection respiratoire ;
- connaîtront les procédures pour l'inspection, l'ajustement, l'entretien, le remplacement des pièces et le rangement de leurs appareils de protection respiratoire.

Contenu

- Description des appareils de protection respiratoire
- Fonctionnement et utilisation de l'appareil de protection respiratoire approprié

Durée : 2 heures

Incluant l'essai d'ajustement qualitatif (*qualitative fit test*) : 2½ heures¹

Notes ¹ Cette formation est exclusivement réservée aux entreprises des secteurs d'activités économiques « Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de machines ».

² En vertu de la norme CSA-Z94.4-93 citée à l'article 45 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, cette session est visée par un rappel de formation d'au moins une fois l'an, pour tout travailleur qui doit porter un respirateur.

³ Pour l'essai d'ajustement qualitatif, les participants doivent être rasés de près et munis de leur appareil respiratoire.

PROCÉDURE DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Clientèle cible : Les travailleurs appelés à porter un appareil de protection respiratoire, leurs superviseurs, de même que les responsables SST et représentants à la prévention.

Objectif général : Les participants connaîtront les éléments de leur programme de protection respiratoire et sauront inspecter et utiliser les appareils de protection respiratoire appropriés.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- auront pris connaissance de la réglementation québécoise en matière de protection respiratoire ;
- connaîtront les différents types d'équipements de protection respiratoire;
- connaîtront les procédures pour l'inspection, l'entretien, le remplacement des pièces et le rangement des appareils de protection respiratoire.

Contenu

- Réglementation et normes
- Risques en milieu de travail
- Description des appareils de protection respiratoire
- Fonctionnement et utilisation de l'appareil de protection respiratoire approprié

Durée : 4 heures

Notes ¹ Pour les fins de formation, les participants devraient être munis de leur appareil de protection respiratoire et être rasés de près.

² En vertu de la norme CSA-Z94.4-93 citée à l'article 45 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, cette session est visée par un rappel de formation d'au moins une fois l'an, pour tout travailleur qui doit porter un respirateur.

PROGRAMME DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Incluant la formation pour l'essai d'ajustement qualitatif (*qualitative fit test*) ^{Voir note}

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et toute personne impliquée dans le choix, l'achat, l'entretien et le suivi de l'utilisation de respirateurs.

Objectif général : Les participants connaîtront tous les éléments d'un programme de protection respiratoire, tel qu'exigé par la norme ACNOR, sur le choix, l'entretien et l'utilisation des appareils de protection respiratoire, en vue de concevoir un tel programme.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- auront pris connaissance de la réglementation québécoise en matière de protection respiratoire ;
- pourront identifier les principales étapes à suivre et les principaux facteurs à considérer pour bien choisir les équipements de protection respiratoire ;
- se seront familiarisés avec différents types et modèles d'équipements de protection respiratoire disponibles sur le marché.

Contenu

- Réglementation et normes
- Risques en milieu de travail
- Notions biologiques et toxicologiques
- Élaboration du programme de protection respiratoire
- Description des appareils de protection respiratoire
- Fonctionnement et utilisation de l'appareil de protection respiratoire approprié
- Exercices : choix d'équipement de protection
- Essai d'ajustement qualitatif (*qualitative fit test*) ^{Voir note}

Durée : 7 heures

Note Pour l'essai d'ajustement qualitatif, les participants doivent être rasés de près, munis de leur appareil respiratoire et d'un kit d'essai d'ajustement, afin de les habiliter à effectuer ces tests à leur établissement.



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

PROCÉDURE DE PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES

Clientèle cible : Les électriciens, les électrotechniciens, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et toute personne responsable ou concernée par la sécurité lors de travaux de nature électrique.

Objectifs : Les participants :

- comprendront les risques lors de travaux sur des équipements ou appareillages électriques ;
- connaîtront les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs ;
- sauront appliquer une méthode de travail sécuritaire lors de travaux de nature électrique, incluant la détermination des périmètres de sécurité et le port des équipements de protection personnelle appropriés à la tâche et à l'appareillage.

Contenu

- Choc électrique
- Arc électrique
- Principales causes d'accident de nature électrique
- Réglementation : LSST, RSST, Loi C-21, Code de l'électricité du Québec
- Méthodes de travail sécuritaire (norme CSA Z462-15) :
 - permis de travail sous tension
 - périmètre de sécurité
 - choix des équipements de protection personnelle

Durée : 4 heures



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES

Clientèle cible : Les électriciens, les électrotechniciens, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention, les superviseurs et toute personne responsable ou concernée par la sécurité lors de travaux de nature électrique.

Objectifs : Les participants :

- comprendront les risques lors de travaux sur des équipements ou appareillages électriques ;
- connaîtront les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs ;
- connaîtront les exigences de qualification selon les tâches et les compétences ;
- réviseront les étapes-clé du cadenassage et la prise de mesure de tension ;
- se familiariseront avec les équipements disponibles pour réduire les risques à la source ;
- sauront appliquer une méthode de travail sécuritaire lors de travaux de nature électrique, incluant la détermination des périmètres de sécurité et le port des équipements de protection personnelle appropriées à la tâche et à l'appareillage ;

Contenu

- Choc électrique
- Arc électrique
- Principales causes d'accident de nature électrique
- Réglementation : LSST, RSST, Loi C-21, Code de l'électricité du Québec
- Installation électrique : description et qualification professionnelle
- Méthodes de travail sécuritaire (norme CSA Z462-15) :
 - rappel de cadenassage
 - procédure « tester avant de toucher »
 - équipements pour la réduction à la source
 - permis de travail sous tension
 - périmètre de sécurité
 - choix des équipements de protection personnelle et inspection

Durée : 7 heures

RÔLE ET FONCTIONS DU COMITÉ SST

Clientèle cible : Les membres des comités de santé et de sécurité (comité SST) en établissement, les représentants à la prévention et les superviseurs.

Objectif général : Les participants connaîtront le rôle et les fonctions assignées aux membres d'un comité SST.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les différents types de comités SST ;
- connaîtront le rôle du comité SST et sa structure ;
- connaîtront les fonctions du comité SST qui sont prévues à l'article 78 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ;
- reconnaîtront les difficultés que le comité SST peut rencontrer dans de l'exécution de ses fonctions.

Contenu

- Réglementation
- Types de comités SST
- Structure
- Rôle et fonctions
- Exemples types : ordre du jour, procès-verbal, avis, etc.
- Pièges à éviter

Durée : 4 heures



SÉCURITÉ DES MACHINES

Analyse et réduction du risque

Clientèle cible : Les responsables de la conception et de la modification des machines et ceux de l'entretien et de la maintenance ainsi que les membres des comités de santé et de sécurité, responsables SST et représentants à la prévention.

Objectif général : Les participants sauront réaliser une analyse du risque complète, incluant la sélection des dispositifs de protection appropriés, en conformité à la réglementation.

Objectifs spécifiques : Les participants pourront :

- référer à la réglementation pertinente ;
- décrire une démarche de gestion du risque ;
- identifier les composantes d'un risque observé ;
- établir un indice de risque ;
- sélectionner un dispositif de protection adéquat ;
- distinguer un interrupteur à verrouillage et à interverrouillage ;
- distinguer un interrupteur à action positive et à action non positive ;
- identifier les caractéristiques que doivent posséder les dispositifs de protection, tels que les protecteurs, les dispositifs électrosensibles et les commandes bimanuelles ;
- identifier, lorsque requis, la catégorie ou le niveau de performance requis des dispositifs de protection.

Contenu

Jour 1

- Analyse du risque
 - Réglementation
 - Notions de base : étapes de la démarche
 - Description du risque
 - Évaluation de l'indice de risque
- Exercice pratique d'analyse du risque
À l'aide d'un document vidéo illustrant une tâche effectuée sur une machine industrielle ou une machine utilisée dans le milieu de travail, les participants remplissent une grille d'analyse de la sécurité de la machine étudiée.

Jour 2

- Réglementation
- Choix de la protection appropriée en lien avec l'analyse du risque
- Protecteurs fixes : ouvertures permises
- Protecteurs mobiles : interrupteurs de sécurité
- Dispositifs électrosensibles : rideaux lumineux, distance sécuritaire d'installation
- Commandes bimanuelles
- Dispositifs de commande : arrêt, départ, arrêt d'urgence
- Exercices sur les différents types de dispositifs de protection
- Circuits de commande sécuritaires : principes de base

Durée : 14 heures



SÉCURITÉ DES MACHINES

Analyse du risque

Clientèle cible : Les responsables de la conception et de la modification des machines et ceux de l'entretien et de la maintenance ainsi que les membres des comités de santé et de sécurité, responsables SST et représentants à la prévention.

Objectif général : Les participants sauront réaliser une analyse du risque des machines utilisées sur les lieux de travail.

Objectifs spécifiques : Les participants pourront :

- référer à la réglementation pertinente ;
- décrire une démarche d'analyse du risque ;
- décrire une démarche de gestion du risque ;
- identifier les composantes d'un risque observé ;
- établir un indice de risque.

Contenu

- Réglementation
- Analyse du risque
- Notions de risque et de danger
- Gestion du risque
- Composantes du risque
- Indice de risque

Durée : 4 heures

Même contenu plus partie pratique

- Exercice pratique d'analyse du risque
À l'aide d'un document vidéo illustrant une tâche effectuée sur une machine industrielle ou une machine utilisée dans le milieu de travail ou sur le lieu de travail même, les participants remplissent une grille d'analyse complète de la sécurité de la machine étudiée.

Durée : 7 heures



SÉCURITÉ DES MACHINES

Réduction du risque

Clientèle cible : Les responsables de la conception et de la modification des machines et ceux de l'entretien et de la maintenance ainsi que les membres des comités de santé et de sécurité, responsables SST et représentants à la prévention.

Objectif général : Les participants sauront sélectionner les types de dispositifs de protection appropriés en conformité avec la réglementation.

Objectifs spécifiques : Les participants pourront :

- référer à la réglementation pertinente ;
- sélectionner un dispositif de protection adéquat ;
- distinguer un interrupteur à verrouillage et à interverrouillage ;
- distinguer un interrupteur à action positive et à action non positive ;
- identifier les caractéristiques que doivent posséder les dispositifs de protection, tels que les protecteurs, les dispositifs électrosensibles et les commandes bimanuelles ;
- identifier, lorsque requis, la catégorie ou le niveau de performance requis des dispositifs de protection.

Contenu

- Réglementation
- Choix de la protection appropriée en lien avec l'analyse du risque
- Protecteurs fixes : ouvertures permises
- Protecteurs mobiles : interrupteurs de sécurité
- Dispositifs électrosensibles : rideaux lumineux, distance sécuritaire d'installation
- Commandes bimanuelles
- Dispositifs de commande : arrêt, départ, arrêt d'urgence
- Circuits de commande sécuritaires : principes de base

Durée : 7 heures



SÉCURITÉ DES MACHINES

Réduction du risque

(Opérateurs)

Clientèle cible : Les opérateurs de machines, leurs superviseurs de même que les responsables de la conception et de la modification des machines.

Objectifs généraux : Les participants connaîtront les divers types de dispositifs de protection des machines et sauront les inspecter et les utiliser.

Objectifs spécifiques : Les participants pourront :

- identifier les exigences de base concernant les machines ;
- identifier les protecteurs et dispositifs de protection requis sur les machines et décrire leurs fonction, importance et utilisation ;
- décrire l'inspection et les ajustements à faire sur ces protecteurs et dispositifs de protection ;
- identifier et décrire la fonction des dispositifs de commande sur les machines ;
- identifier et décrire la fonction arrêt d'urgence et la procédure en cas d'urgence ;
- identifier les consignes de sécurité à suivre lors de l'opération des machines.

Contenu

- Réglementation
- Protecteurs et dispositifs de protection requis sur les machines : utilisation, ajustement, inspection visuelle
- Protection redondante
- Dispositifs de commande et d'arrêt, incluant l'arrêt d'urgence
- Consignes de sécurité

Durée : 2 heures

SÉCURITÉ DES MACHINES

Réduction du risque

(Maintenance)

Clientèle cible : Le personnel de l'entretien et de la maintenance, leurs superviseurs de même que les responsables de la conception et de la modification des machines.

Objectifs généraux : Les participants connaîtront les divers types de dispositifs de protection des machines et sauront procéder à une évaluation de la conformité d'une machine, en vertu de la réglementation.

Objectifs spécifiques : Les participants pourront :

- référer à la réglementation pertinente ;
- distinguer un interrupteur à verrouillage et à interverrouillage ;
- distinguer un interrupteur à action positive et à action négative ;
- identifier les caractéristiques que doivent posséder les dispositifs de protection, tels que les protecteurs, les dispositifs électrosensibles et les commandes bimanuelles ;
- évaluer la conformité des machines en vertu de la réglementation et des règles de l'art ;
- identifier les moyens de prévention à utiliser lors d'interventions sur une machine devant demeurer en mouvement et dont un protecteur ou dispositif doit être retiré.

Contenu

- Réglementation
- Protecteurs fixes : ouvertures permises
- Protecteurs mobiles : interrupteurs de sécurité
- Dispositifs électrosensibles : rideaux lumineux, distance sécuritaire d'installation
- Commande bimanuelle
- Dispositifs de commande et d'arrêt, incluant l'arrêt d'urgence
- Circuits de commandes sécuritaires : principes de base

Durée : 4 heures

SIMDUT 2015

(Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

Clientèle cible : Les travailleurs qui utilisent ou sont susceptibles d'être en contact avec des produits visés par le SIMDUT 2015, appelés « produits dangereux ».

Objectif général : Les participants seront en mesure d'interpréter et d'utiliser l'information disponible sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité du SIMDUT 2015.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- se familiariseront sur les lois et règlements concernant le SIMDUT 2015 incluant les responsabilités du fournisseur, de l'employeur et du travailleur ;
- identifieront les catégories de produits dangereux SIMDUT 2015 et les signaux de danger correspondants ;
- sauront interpréter le contenu des étiquettes du fournisseur et du lieu de travail ;
- sauront interpréter les renseignements que l'on retrouve dans chacune des 16 sections de la fiche de données de sécurité.

Contenu

- Réglementation
- Pictogrammes
- Étiquettes
- Fiche de données de sécurité (FDS)

Durée : 4 heures



PRÉVENTION DES RISQUES DU MÉTIER DE SOUDEUR

Clientèle cible : Les travailleurs appelés à effectuer des opérations de soudage, de même que toute personne responsable ou concernée par le travail de soudage.

Objectif général : Les participants connaîtront les principales mesures de sécurité à mettre en place et à appliquer lors des opérations régulières de soudage.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- sauront identifier les principaux risques liés à la pratique du métier de soudeur ;
- sauront appliquer les différents moyens de prévention et de contrôle.

Contenu

- Réglementation et norme
- Rappel : Utilisation sécuritaire des gaz comprimés et SIMDUT
- Identification des risques :
 - Bruit
 - Champ électromagnétique
 - Chocs électriques
 - Ergonomie
 - Fumées de soudage
 - Incendie et explosion
 - Rayonnements et brûlures
- Particularités de certains procédés : soudage à l'arc et oxygaz
- Équipements de protection individuelle (EPI)

Préalables Avoir suivi nos formations *Utilisation sécuritaire des gaz comprimés* (voir page 22) et *SIMDUT 2015* (voir page 46)

Durée : 4 heures

Notes Cette formation n'est pas un cours de métier. Ce contenu s'adresse principalement aux soudeurs qui ont déjà une formation et une expérience pratique de soudage. Pour les participants qui n'ont aucune expérience de soudage au moment du cours, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

Seules les opérations de soudage régulières à des postes fixes sont présentées dans cette formation. Certaines opérations particulières (soudage par résistance, faisceau laser, système robotisé, etc.) ne sont pas traitées lors de la session et devraient faire l'objet de formations supplémentaires, si requis.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES

Clientèle cible : Les opérateurs de transpalettes électriques à petite levée réguliers et occasionnels et leurs superviseurs.

Objectifs généraux : Les participants seront en mesure d'inspecter et d'utiliser sécuritairement un transpalette électrique. Ils connaîtront les méthodes de travail sécuritaires et les risques inhérents à l'utilisation de cet équipement, le tout visant à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.¹

Objectifs spécifiques : Les participants :

- pourront inspecter un transpalette électrique en utilisant une fiche d'inspection ;
- pourront identifier les commandes et dispositifs de sécurité des transpalettes électriques et décrire leur utilisation ;
- pourront identifier les procédures de travail sécuritaires.

Contenu

- Réglementation
- Identification des risques
- Description des différentes composantes des transpalettes
- Inspection et manœuvres
- Évaluation théorique des connaissances des participants
- Évaluation pratique sécuritaire individuelle²

Durée : 3 heures

Notes ¹ Un transpalette électrique est un chariot élévateur au sens du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. Ce contenu de formation vise donc à répondre aux exigences de ce règlement auquel tous les employeurs du Québec doivent se soumettre depuis janvier 2007 (*article 256.3 Formation du cariste*). Il s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération d'un transpalette électrique. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération de cet équipement au moment du cours, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

² L'évaluation pratique de l'ASFETM a été conçue à partir de la formation théorique de l'a. 256.3 1°, et vise à vérifier que le participant, qui sait opérer, a bien compris l'application et les principes de l'utilisation sécuritaire du chariot élévateur. L'employeur a la responsabilité de compléter sa formation pratique.

³ Ce contenu peut être enrichi de notions sur l'utilisation sécuritaire des tracteurs de manutention (aussi appelés « mules ») à conducteur accompagnant ou porté debout.



TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Clientèle cible : Les camionneurs, commis à l'expédition, magasiniers, travailleurs, superviseurs et toute personne concernée par le transport des matières dangereuses.

Objectif général : Répondre aux exigences de formation prescrites par le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*¹

Objectifs spécifiques : Les participants :

- connaîtront les responsabilités de l'expéditeur et du transporteur ;
- sauront interpréter les étiquettes et les plaques servant à identifier les produits dangereux ;
- sauront utiliser le guide du participant ;
- sauront utiliser ou consulter les documents requis.

Contenu

- Objectif du règlement
- Application et définition
- Responsabilités de l'expéditeur et du transporteur
- Classification des marchandises dangereuses (9 classes)
- Division, groupe d'emballage et classification subsidiaire
- Indications de danger : Plaques et étiquettes
- Documentation requise
- Rejet accidentel
- Exigences particulières
 - Envois intermodaux et transfrontaliers
 - Quantités limitées
 - Exemptions

Durée : 4 heures

Note ¹ Cette formation comporte un examen théorique pour l'obtention d'un certificat de formation, ayant une échéance de 3 ans. Une note de passage de 70% est demandée.

TRAVAIL À CHAUD : RÉGLEMENTATION ET PERMIS

Clientèle cible : Les travailleurs susceptibles de faire du travail à chaud et leurs superviseurs, les membres des comités de santé et de sécurité, les responsables SST, les représentants à la prévention.

Objectif général : Les participants sauront comprendre et appliquer une procédure du travail à chaud.

Objectifs spécifiques : Les participants :

- sauront définir le travail à chaud ;
- sauront identifier les risques du travail à chaud ;
- sauront identifier les mesures préventives appropriées ;
- connaîtront la réglementation applicable, notamment le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et le *Code national de prévention des incendies* ;
- sauront comprendre et appliquer les consignes du permis de travail à chaud.

Contenu

- Réglementation
- Définition du travail à chaud
- Risques
- Procédure et permis de travail

Durée : 2½ heures



ASFETM

Association sectorielle | Fabrication d'équipement de transport et de machines

3565, rue Jarry Est, Bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 4K6

Tél. : 514 729-6961 ou 1 888 527-3386 • Téléc. : 514 729-8628 • info@asfetm.com

Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail

www.asfetm.com

CONDITIONS ET TARIFS

	Pour les établissements des secteurs d'activités économiques « Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de machines » Aucuns frais de déplacement	Pour tout autre établissement Frais de déplacement en sus ¹
Durée de la formation	PRIX PAR PARTICIPANT Minimum requis : 8 par session	PRIX PAR PARTICIPANT Minimum requis : 10 par session
4 heures et moins	32 \$	75 \$
Exceptions : Protection respiratoire, Risques électriques, Sécurité des machines	43 \$	90 \$
Avec évaluation de la pratique sécuritaire (pour certains sujets)	43 \$	90 \$
De 4 à 7 heures	43 \$	90 \$
Exceptions : Cadenassage, Espace clos, Introduction à la santé et sécurité du travail, Protection respiratoire, Risques électriques, Sécurité des machines	80 \$	200 \$
14 heures	125 \$	295 \$

- **Loi C-21 et ses implications (Responsabilité pénale des organisations) (durée : 1½ h)**
- **Mieux-être psychologique au travail (durée : 2½ h)**

Pour les établissements des secteurs d'activités économiques « Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de machines » Frais de déplacement en sus	Pour tout autre établissement Frais de déplacement en sus ¹
PRIX PAR SESSION Nombre de participants suggéré : 8 à 20	
510 \$	730 \$

¹ Frais de déplacement en sus (s'il y a lieu) :

- Repas : déjeuner 10,40\$; dîner 14,30\$; souper 21,55\$
- Hébergement : selon le reçu
- Kilométrage aller-retour (depuis nos bureaux à Montréal) : 0,45\$ / km

Ces tarifs, prescrits par le Conseil du trésor, sont ceux auxquels l'ASFETM doit se référer.

Autres frais en sus :

- Cours donné le week-end, jour férié ou de nuit : 100\$ / heure supplémentaire
- Toutes taxes applicables

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec nous

- **par téléphone** : 514 729-6961 — 1 888 527-3386 • **par télécopieur** : 514 729-8628
- **par courriel** : info@asfetm.com